



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue
6 rue des Grands Chênes - BP 40 - 25800 Valdahon
☎ 0381564840 - 📠 0381564836 - ✉ siehl@wanadoo.fr

Valdahon, le 6 octobre 2014

Note adressée aux Maires des communes
adhérentes au Syndicat dont le réseau est
géré en affermage.

POUR AFFICHAGE MUNICIPAL

En application de la réglementation et de la décision du Comité Syndical du **17 mars 2014**, je vous prie de bien vouloir aviser les abonnés de votre commune, par affichage en mairie, du prix du volume d'eau potable enregistré au compteur, pour la période du **1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015**.

	Part du Syndicat	Part du fermier	Total
Prime fixe par compteur	20.00 €	56.52 €	76.52 €
Le m3 d'eau			
*De 1 à 300 m3	0.60 €	0.91 €	1.51 €
*De 301 à 1 500 m3	0.52 €	0.86 €	1.38 €
*Au-delà de 1 500 m3	0.42 €	0.66 €	1.08 €

Ces prix ne comprennent pas :

- ↳ la T.V.A. fixée par l'État à 5,5 %
- ↳ les redevances de l'Agence de l'eau ("prélèvement" et "pollution")
- ↳ les redevances de l'assainissement.

Je vous rappelle que les facturations semestrielles sont adressées par la Société de Distribution Gaz et Eaux (14 Rue du Noret - 25620 Mamirolle) au cours des 2^{ème} et 4^{ème} trimestres.

Le Président,
Ph. BOUQUET

